

Snes Créteil *info*

Snes Créteil info - www.creteil.snes.edu - Tél. : 08.11.11.03.83 – Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex

4, 9 et 10 mars 2009

Congrès académique du SNES

Le rythme imposé par les échéances syndicales est parfois un peu étourdissant : la campagne des élections professionnelles se terminait à peine qu'il a fallu, à l'occasion de la préparation du congrès 2009, se plonger dans les appels à candidatures, les appels à voter, les rapports d'activité, puis depuis quelques semaines dans les pré-rapports qui seront débattus dans notre congrès académique (4, 9 et 10 mars), puis au congrès national (du 23 au 27 mars). Tout ça, bien évidemment, sans oublier la préparation de la rentrée 2009, et sans délaisser le terrain de l'action, comme l'a montré la puissance de la mobilisation des personnels du second degré dans notre académie lors de la grève du 29 janvier.

La tentation est parfois forte d'alléger la barque. Un congrès tous les deux ans, est-ce bien raisonnable ? La question est justement de réformes des statuts du SNES. Mais sans préjuger du résultat, **une chose est sûre : pour un syndicat de masse comme le nôtre, les débats menés au congrès sont d'une importance fondamentale.** Nos positions sur les « réformes » qui pleuvent sur le service public en général, et l'Education Nationale en particulier, doivent être définies en toute transparence, et refléter l'opinion majoritaire des syndiqués : **le congrès de mars, quelle occasion de débattre ensemble de notre projet pour le lycée, d'un véritable « collège pour tous », des concours de recrutement !**

Le congrès, c'est aussi l'occasion de décentrer un peu notre attention, d'élargir notre réflexion à ce qui ne fait pas forcément notre quotidien au travail, et pourtant nous appartient : une « culture commune » pour tous nos élèves, une protection sociale renforcée pour tous les salariés, la lutte contre les discriminations... C'est cette réflexion qui fonde notre action.

Quel que soit leur degré d'engagement dans la vie de leur syndicat, tous les syndiqués du SNES doivent prendre part à ces débats. **Nous invitons donc les sections d'établissement à mandater l'un ou plusieurs de leurs membres (voir page 2), afin de se faire représenter au congrès.** Ces représentants pourront ainsi prendre part aux votes. Il est possible de partager le mandat en fonction des disponibilités, et chaque syndiqué peut, même sans mandat de sa section, assister au congrès.

COMMISSIONS PRÉPARATOIRES

mercredi 4 mars

à partir de 14h00 au SNES Créteil
à Arcueil

3 rue Guy de Gouyon du Verger
RER B Laplace ou Arcueil-Cachan
bus 187, 197 ou 297 au départ de la
Porte d'Orléans, arrêt Croix d'Arcueil

DEBATS ET VOTES EN CONGRÈS PLÉNIER

9 et 10 mars

**Maison des syndicats de
Créteil**

11-13 rue des Archives

programme complet page 2

Pour se rendre à la Maison des Syndicats M° ligne 8, Créteil-Préfecture (terminus)

sortie 1 : Préfecture / Centre Commercial Créteil Soleil. Descendre au niveau 0 du centre commercial (côté BHV) et traverser le parking en direction de la DDE (Direction départementale de l'équipement), de la Maison des syndicats et des Archives départementales, puis emprunter le passage piétonnier.

Bus lignes 117, 181, 281, 308 et 317 : arrêt "Préfecture du Val-de-Marne" - Bus 317 : arrêt "Croix des Mèches".

En voiture, prendre la voie rapide D1 en direction de "Créteil centre", puis "Centre Commercial Créteil Soleil". Suivre ensuite le fléchage Direction départementale de l'équipement.

SOMMAIRE

1/ Edito 2/ commissions et congrès académique 3/ Mandatez vos représentants 4/ Modèle de demande d'autorisation d'absence 5/ Programme détaillé du congrès les 4, 9 et 10 mars 2009

SNES-Créteil Info – Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES – hebdomadaire – Directeur de Publication G. Réquigny CP 0509S 06883. N°09-42

Mandatez vos représentants !

Chaque section d'établissement dispose d'un nombre déterminé de mandats, en fonction du nombre de syndiqué-e-s à jour dans l'établissement

- un-e délégué-e pour toute section d'établissement ayant moins de vingt syndiqué-e-s
- deux délégué-e-s entre vingt et trente syndiqué-e-s
- pour les sections d'établissement de plus de trente syndiqué-e-s, deux délégué-e-s auquel s'ajoute un-e délégué-e supplémentaire par tranche supplémentaire de cinquante syndiqué-e-s

La répartition des mandats dans la section d'établissement se fait en fonction du vote d'orientation qui s'est déroulé dans la section d'établissement.

Les membres de la commission administrative académique ainsi que les membres des bureaux de S2 sont délégué-e-s de droit au congrès.

Les délégué-e-s doivent demander une autorisation d'absence adressée au Recteur et déposée auprès de leur chef d'établissement quelques jours avant la date du congrès. La demande sera accompagnée du mandat ci-dessous qui sera découpé. Une attestation de présence sera donnée durant le congrès.

L'autorisation d'absence pour participer à un congrès syndical est un droit (décret du 28-05-1982, article 14). Ne vous laissez pas intimider. En cas de difficulté, prévenez immédiatement le SNES Créteil (s3cre@sn.es.edu).

Modèle de demande d'autorisation d'absence

Nom, Prénom

Résidence administrative

à M. le Recteur

s/c du chef d'établissement

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance une autorisation d'absence pour les 9 et 10 mars 2009 conformément à la réglementation en vigueur sur les droits syndicaux. Je suis en effet mandaté-e pour participer au Congrès Académique du SNES. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Mandat syndical

Je soussigné, Pierre CLAUSTRE, Secrétaire Général de la Section Académique de Créteil du SNES, certifie que

M.

est mandaté-e pour participer au Congrès Académique du SNES Créteil les 9 et 10 mars 2009.

Pierre CLAUSTRE

Programme détaillé du congrès académique

Mercredi 4 mars Commissions à Arcueil

- 14h - 18h
- thème 1 : Pour l'école, un plan ambitieux
 - thème 2 : Pour une autre politique publique avec des personnels revalorisés
 - thème 3 : Pour des alternatives économiques et sociales et Droits et Libertés
 - thème 4 : Pour la rénovation du syndicalisme

Lundi 9 mars Congrès plénier à Créteil

- 8h30..... Réunion de l'ancienne CA et proclamation des résultats des élections
- 9h..... Accueil
- 9h30-10h30..... Introduction, interventions des tendances et débat sur l'activité
- 10h Horaire limite de dépôt des demandes d'intervention sur le thème 1*
- 10h30-13h..... Thème 1- première partie
- 13h Horaire limite de dépôt des demandes d'intervention sur le thème 3 et Droits et Libertés*
- 14h-16h..... Thème 1 - deuxième partie
- 16h-18h..... Thème 3 et Droits et Libertés
- 18h Horaire limite de dépôt des demandes d'intervention sur le thème 2*
- 19h..... Réunion des courants de pensée

Mardi 10 mars Congrès plénier à Créteil

- 8h30..... Rapport financier
- 9h-12h..... Thème 2
- 9h Horaire limite de dépôt des demandes d'intervention sur le thème 4 et les modifications statutaires*
- 12h-13h..... Modifications statutaires et Thème 4
- 14h-15h..... Thème 4 suite
- 15h-17h..... Débat sur l'action

Les motions seront déposées de préférence lors des commissions du mercredi 4 mars, et au plus tard le lundi avant 10h. Les demandes d'intervention sur les points à l'ordre du jour seront déposées aux horaires indiqués. Une commission des débats décidera du temps imparti à chacun-e en fonction du nombre d'intervenants.